

Compte-rendu sommaire de la séance du : Vendredi 26 avril 2013

La séance est ouverte à 20h30 par Monsieur le Maire.

En exercice 14, présents 11, votants 11. Etaient excusés : M. Philippe NEYRON, Mme Monique JACQUIER et M. Sébastien MIEGGE.

A l'unanimité, le Conseil nomme secrétaire de séance Mme Nicole DERVIN.
Le Conseil approuve le compte-rendu de la séance précédente.

A l'ordre du jour :

Redevance des ordures ménagères, Tarif des photocopies, Questions diverses.

Redevance des ordures ménagères

A l'unanimité, le Conseil maintient comme suit les tarifs de la redevance pour enlèvement des ordures ménagères pour 2013-2014, soit :

- Foyer non ramassé : 17,50 euros
- Foyer d'une personne : 74,00 euros
- Foyer de plus d'une personne : 113,00 euros
- Résidence secondaire : 74,00 euros
- Commerce et entreprise : 185,00 euros

Tarif des photocopies

A l'unanimité, le Conseil décide de fixer le coût des photocopies comme suit à compter du 01 juin 2013 :

- format A4 noir et blanc : 0.10 €
- format A3 noir et blanc : 0.20 €
- format A4 couleur : 0.20 €
- format A3 couleur : 0.40 €

Les photocopies noir et blanc restent gratuites pour les associations. Seules les photocopies couleur seront facturées.

Questions diverses

Le Conseil Municipal prend connaissance :

- des différentes demandes de permis de construire et de certificats d'urbanisme déposées,
- de la vente des terrains de la succession Vuillermoz : suite à la demande de l'Earl Champ d'Argent, qui a exercé son droit de préemption sur le lot n°2, le conseil municipal décide d'abandonner l'acquisition de la parcelle D n°573 au profit de l'Earl Champ d'Argent,
- de l'installation du balisage des itinéraires de randonnée pédestre et VTT : les travaux étant prévus avant l'été 2013, une journée d'élagage des chemins sera organisée le 18 mai,
- des travaux d'aménagement de la RD55 qui démarreront le 13 mai,
- de la prochaine réunion du conseil communautaire qui aura lieu à la salle des fêtes d'Echallon le 07 mai à 18 heures,
- de la cérémonie du 08 mai qui débutera à 11h30.

La séance est levée à 22 heures 15.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Affiché le 7 MAI 2013

Le secrétaire de séance,



Le Maire

